

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 18/04/14

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20140411-78647-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 11 avril 2014

**POLITIQUE C03 SOUTENIR LE PARCOURS DE FORMATION DES JEUNES YVELINOIS
COLLÈGE PIERRE DE COUBERTIN À CHEVREUSE
SUBVENTION AU SIVOM DE LA RÉGION DE CHEVREUSE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Enseignement, Culture et Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'attribution d'une subvention d'investissement de 45 000 € au SIVOM de la Région de Chevreuse, à titre de contribution aux travaux de clôture du parvis du collège Pierre de Coubertin à Chevreuse.

Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 204 article 204142 du budget départemental, exercices 2014 et ultérieurs.

Le règlement de la participation du Département s'effectuera sur présentation des justificatifs de dépenses.